



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2133

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Réaménagement du quartier Joliot Curie - Bilan de l'enquête publique - Poursuite de l'opération -
Déclaration de projet

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2133**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Réaménagement du quartier Joliot Curie - Bilan de l'enquête publique - Poursuite de l'opération - Déclaration de projet**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4075 du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a approuvé le lancement du projet de réaménagement d'ensemble du quartier Joliot Curie à Mions.

Les objectifs de ce projet, visant à améliorer l'attractivité de ce territoire, inscrit au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, sont les suivants :

- favoriser le désenclavement du site par la création de voiries et d'espaces publics de qualité,
- développer l'urbanisation du secteur, par la production d'une offre nouvelle de logements diversifiée nécessitant préalablement la démolition du Clos Charles Péguy (40 logements),
- intégrer la réhabilitation du patrimoine existant du Hameau de la Fontaine, dans le projet de requalification d'ensemble.

Dans ce cadre, l'opération d'espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, comprend :

- le réaménagement de la rue Joliot Curie avec la création d'un large mail piéton,
- la réalisation d'un maillage viaire nord-sud assurant la liaison entre les rues Joliot Curie et Collière,
- le réaménagement et le prolongement de la voie existante de la Fontaine,
- la réalisation d'une voirie de maillage est-ouest,
- la création de 2 espaces publics sur les façades nord et sud du quartier.

Ces travaux d'espaces publics devront être phasés afin de permettre la desserte des logements une fois livrés.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable, ouverte par délibération du conseil de Communauté n° 2009-0885 en date du 6 juillet 2009, dont le bilan a été approuvé par délibération n° 2009-1060 du 2 novembre 2009.

La délibération n° 2010-1631 du 28 juin 2010 a permis d'approuver la mise en œuvre d'une première tranche opérationnelle de travaux de voirie permettant ainsi d'assurer la desserte des premiers programmes de logements, livrés courant 2011.

Par arrêté n° 2010-09-27-R-0327 du 27 septembre 2010, une enquête publique de type loi Bouchardeau a été ouverte. Celle-ci s'est déroulée du 20 octobre 2010 au 18 novembre 2010 inclus. Un registre d'enquête publique a été déposé au siège de la Communauté urbaine et à l'Hôtel de Ville de Mions.

Monsieur le commissaire-enquêteur a effectué une permanence à l'Hôtel de Ville de Mions et deux permanences à la Maison des associations de la commune.

Aucune remarque n'a été portée sur les registres déposés en Mairie de Mions et à l'Hôtel de Communauté.

Madame la commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation des travaux de réaménagement du quartier Joliot Curie considérant :

- que les travaux programmés se justifient au regard de l'isolement physique du quartier, de la dégradation des espaces publics et de l'habitat actuel et qu'ils amélioreront sensiblement la situation existante,
- que la trame viaire envisagée permettra de désenclaver le quartier et qu'elle offrira une certaine mixité d'usages et de modes de déplacements,
- que le plan de stationnement prévu est en cohérence avec l'urbanisation projetée du site.

L'article L 126-1 du code de l'environnement précise que lorsqu'un projet d'aménagement a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Les objectifs énoncés ci-dessus justifient le caractère d'intérêt général du projet. En conséquence, la présente délibération vaut déclaration de projet au sens de l'article L 126-1 du code de l'environnement. Elle sera à ce titre publiée et affichée en application des articles R 126-1 et suivants dudit code ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du 2 mai 2007 approuvant le lancement du projet ;

Vu les délibérations du 6 juillet et du 2 novembre 2009 relatives à la concertation préalable portant sur l'ouverture et le bilan de cette dernière ;

Vu l'arrêté de mise à l'enquête publique du 27 septembre 2010 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Vu les articles L 123-1 et suivants et L 126-1 du code de l'environnement ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du résultat favorable de l'enquête publique relative au projet de réaménagement du quartier Joliot Curie à Mions.

2° - Confirme l'intérêt général de l'opération et prononce la déclaration de projet au titre de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

3° - Décide de poursuivre l'opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.